

Université Saint-Louis 2013

Bulletin d'inscription

à retourner à *UCLF Pont Gwenn 22420 Plouaret.*

Nom prénom.....

Né(e) le * adresse.....

Code postal ville.....

Tél..... portable courriel

Études ou profession.....

Je m'inscris à l'Université Saint-Louis du 22 au 26 juillet 2013 et je verse la somme de

15-19 ans * tarif ordinaire (hébergement en dortoir, repas, étude) : 70,00 €

20-29 ans tarif ordinaire (hébergement en dortoir, repas, étude) : 80,00 €

30 ans et plus, tarif ordinaire (hébergement en dortoir, repas, étude) : 85,00 €

Hébergement en chambre individuelle (1 ou 2 lits) **: ajouter 5,00 € par nuit et par personne.

Inscription repas et étude (hébergement extérieur) : 55,00 €

Familles (2 personnes ou plus de la même famille) : 80 € par adulte + 60 € par enfant de 15 à 19 ans.

Pour des raisons personnelles ou familiales, je sollicite une remise sur le montant du tarif ordinaire.

Je désire aider financièrement les jeunes en participant généreusement aux bourses d'étude et je verse la somme de€

Quelle que soit la formule retenue, je verse un acompte de 30,00 € avec cette inscription par chèque à l'ordre de l'UCLF à renvoyer à *UCLF Pont Gwenn 22420 Plouaret.*

* Une autorisation parentale est obligatoire si vous avez moins de 18 ans le 22 juillet 2013.

** Les chambres individuelles sont en nombre limité. Elles seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

✂-----

CONSIGNES À GARDER :

SE MUNIR DE :

- un duvet ou draps + taie d'oreiller
- un missel
- un foulard
- un vêtement de pluie
- un bloc-note

TRANSPORT SNCF : Descendre en gare de Cosne-sur-Loire (à une demi-heure de Couloutre). Préciser l'heure d'arrivée avant le 15 juillet.

ROUTE : S'adresser au cercle le plus proche pour le covoiturage.

FAIRE REMPLIR L'AUTORISATION PARENTALE CI-APRES POUR LES MOINS DE 18 ANS

Autorisation parentale

pour enfant mineur

à joindre au Bulletin d'inscription et à retourner à *UCLF Pont Gwenn 22420 Plouaret*

Je soussigné(e)

Demeurant à

.....

Tél. domicile bureau portable

Numéro immatriculation à la sécurité sociale (carte vitale)

Autorise * à prendre toutes les décisions urgentes, tant
médicales que chirurgicales, que nécessiterait le bien de mon enfant
.....né(e) le.....

* à défaut d'un autre membre de la famille (frère, sœur, cousin,...) majeur, vous pouvez désigner le directeur de l'université d'été.

Fait à le.....

Signature